

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION du comité Directeur

Du samedi 24 août 2024 à Eybens (Isère)

I. Ordre du jour

Sujet I.01 – Validation du Procès-Verbal du Comité Directeur du 22 juin 2024	4
Sujet I.02 – Modalités de validation des Procès-Verbaux du Comité Directeur	4
Sujet I.03 – Règles budgétaires	4
Sujet I.04 – Organisation de l’AG des commissions AURA	6
Sujet I.05 – Contrat d’engagement républicain - Honorabilité	7
Sujet I.06 – Organisation des prochains Comités Directeurs	8
Sujet I.07 – Workspace	8
Sujet I.08 – Facebook	9
Sujet I.09 – Retour prise de contact avec Elise et avenant contrat de travail	9
Sujet 1.10 – Assemblées Générales Électives des CODEP Comité AURA	10
Sujet 1.11 – Assemblée Générale Nationale	11
Sujet 1.12 - Réunion des présidents de commissions et CODEP Comité AURA du 7 septembre 2024	11
Sujet 1.13 – Autonomie du bureau en matière de dépenses	12
Sujet 1.14 – Achat de matériel	12
Sujet 1.15 – Dotation de support pour les CODEP	12
Sujet 1.16 – Souscription assurance responsabilité des dirigeants	13
Sujet 1.17 – Etude vestimentaire pour le comité	13
Sujet 1.18 – Résultats MF2 AURA	13
Sujet 1.19 – Nomination instructrice régionale et instructeurs stagiaires	14
Sujet 1.20 – Matériel AURA	15

Comité directeur				
		Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)
HELSTROFFER Renaud	Président	X		
TARDIVEL Yannick	Président Adjoint	X en visio		
RACHET Laurent	Trésorier	X		
BONTOUX Pierre-Jean	Trésorier Adjoint – 3 ^{ième} Vice-Président	X		
AUDOUY Patricia	Secrétaire	X		
BESZTERDA-LESIGNOLI Lidia	Secrétaire Adjointe	X		
HELME Thierry	1 ^{er} Vice-Président	X		
PARENT Marc	2 ^{ième} Vice-Président	X		
BRENOUX Thierry	4 ^{ième} Vice-Président	X		
BARDASSIER Laurent	Administrateur	X		
BORDIGNON Christian	Administrateur	X en visio		
BOULLY Sylvie	Administratrice	X		
CROZAT Paul	Administrateur	X en visio		
GRAND Sébastien	Administrateur/Suppléant 1		X	
GRIMBERT Maud	Administratrice	X		
GROSBOIS Guy	Administrateur	X en visio		
KAPFER Yves	Administrateur	X en visio		
MAGNIN Laurence	Administratrice/Suppléante 2		X	
MEDARD Charline	Administratrice/Suppléante 3	X en visio		
PONTAL Jehan	Administrateur	X		
VERDIER Laurence	Administratrice	X		
VINCENTI Marthe	Administratrice	X		
BEL Jean-Marc	Représentant SCA		X	

Invité : HERESON Franck, candidat présidence CODEP38, présent de 11h30 à 16h.

Président de séance : Renaud HELSTROFFER

Secrétaire de séance : Patricia AUDOUY

Le quorum est atteint quand 1/3 des membres du Comité Directeur sont présents c'est-à-dire 7 membres.

Le nombre de membres présents lors de ce Comité Directeur du 24 août 2024 est de 19 membres. Le quorum est donc atteint.

Les membres présents et en visioconférence donnent leur accord pour l'enregistrement de la réunion.

Sujet I.01 – Validation du Procès-Verbal du Comité Directeur du 22 juin 2024

Le Procès-Verbal du Comité Directeur du 22 juin 2024 a été adressé à chaque membre le 29 juin 2024.

Le procès-verbal est soumis au vote pour validation.

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	18

Adopté à l'unanimité des votants présents à ce moment-là.

Sujet I.02 – Modalités de validation des Procès-Verbaux du Comité Directeur

L'objectif est de permettre une information plus actuelle qu'aujourd'hui pour les licenciés, dues aux règles d'approbation des procès-verbaux et la mise en ligne tardive des comptes rendus à deux mois. La proposition suivante est émise : Envoie du compte rendu aux membres du comité directeur pour remarques avec une date butoir de retour des réponses puis envoi du procès-verbal corrigé pour validation en utilisant un moyen de sondage en ligne et avec une date butoir de retour des réponses. L'objectif est la validation à 2 semaines du procès-verbal.

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	18

Adopté à l'unanimité des votants présents à ce moment-là.

Sujet I.03 – Règles budgétaires

Lors du dernier comité directeur du 22 juin 2024, il avait été précisé que les règles budgétaires, définies par le comité AURA du mandat précédent, étaient celles qui ont été utilisées pour les prévisions budgétaires des CODEP et commissions pour la saison 2024/2025.

Il avait aussi été décidé que ces règles budgétaires nécessitaient une refonte afin de s'adapter au mieux aux besoins des CODEP et des commissions AURA.

Un groupe de travail composé par : Laurent RACHET (réfèrent), Guy GROSBOIS, Marc PARENT, Christian BORDIGNON s'est réuni à plusieurs reprises pour travailler sur un document de synthèse.

Ce groupe de travail s'enrichit ponctuellement de Sylvie BOULLY, Thierry HELME et Pierre-Jean BONTOUX pour l'étude des demandes d'action entre le 01/09 et le 31/11/24.

L'objectif est :

- De simplifier les règles de financement,
- De dynamiser par une revalorisation des aides,
- D'augmenter le nombre d'actions prises en charge.

La prime aux lauréats est supprimée en faveur d'une aide destinée à tous les bénéficiaires quelque soit leur résultat aux examens. Néanmoins, le Comité Directeur est en cours de réflexion sur la faisabilité d'octroyer une récompense aux lauréats.

Il est prévu, lors de la réunion du 7 septembre 2024 avec les présidents de commissions et de CODEP AURA d'échanger sur ce sujet et de recueillir leurs besoins prioritaires et avis.

Laurent RACHET, trésorier, fait le point sur les budgets prévisionnels reçus et il manque les budgets de la commission apnée, nage avec palmes, nage en eaux vives, PSP, tir sur cible et des CODEP 15, 43, 63. Il va être nécessaire de relancer ces commissions et CODEP pour pouvoir étudier rapidement ces budgets et avoir une vision globale des demandes du comité.

En appliquant les règles budgétaires actuelles, 75 000 euros seraient attribuées pour une demande de 110 000 euros.

La saison précédente, 136 753 euros avaient été accordés mais uniquement 80 165 euros avait été consommés. Ces chiffres peuvent s'expliquer par les difficultés rencontrées par le comité AURA et par la non réalisation de certaines actions par les commissions. Cet état des lieux perdure depuis plusieurs années.

Les actions vont démarrer début septembre et les CODEP et commissions AURA ont besoin d'avoir un retour sur leur budget prévisionnel.

Il est prévu que le groupe de travail transmette le document de synthèse des règles budgétaires revues au CD.

S'en suivra une réunion du CD, en visioconférence, dans les 15 jours à venir, pour étudier les actions, prévues dans les 4 mois à venir, non prises en charge avec les règles budgétaires antérieures.

Sujet I.04 – Organisation de l'AG des commissions AURA

Le groupe de travail chargé de l'organisation défini lors du dernier comité directeur : Yannick TARDIVEL (coordinateur), Lidia BESZTERDA-LESIGNOLI, Christian BORDIGNON, Yves KAPFER, Marthe VINCENTI, auquel s'ajoute Thierry HELME.

Après de nombreuses prospections, l'Assemblée Générale des commissions du comité AURA se tiendra à Craponne (Rhône). Le Comité Directeur décide qu'au vu de la difficulté pour stationner à Craponne le samedi du fait du marché, l'Assemblée Générale, prévue initialement le samedi 23 novembre 2024, est décalée au dimanche 24 novembre 2024.

Le prix de la location sera entre 600 et 800 euros + l'agent de sécurité.

Un traiteur sera prévu et le Comité Directeur propose la gratuité du repas pour les participants. Il sera néanmoins nécessaire d'évaluer le nombre de participants.

Vote pour la gratuité du repas

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	18

Adopté à l'unanimité des votants présents à ce moment-là.

Les opérations électorales seront réalisées en présentiel.

Le Bureau de Surveillance des Opérations Électorales sera composé de : BESZTERDA-LESIGNOLI Lidia, VINCENTI Marthe, GROSBOIS Guy.

Constitution du bureau de surveillance

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	18

Adopté à l'unanimité des votants présents à ce moment-là.

Comme définit dans les statuts du comité AURA, le bureau de surveillance assure les fonctions suivantes :

Titre II – Article 4.2 « Le bureau de surveillance des opérations électorales, tel qu’il est défini ci-après dans les présents statuts, est chargé de la mise en place des opérations de vote.

A ce titre, il vérifie et signe la feuille de présence, veille à la bonne tenue des débats prévotatifs, règle les incidents de séance éventuels, contrôle les votes émis, en assure la régularité et enfin veille à l’établissement du procès-verbal.

Les membres de ce bureau assurent les fonctions de scrutateurs et mettent en place les opérations liées aux scrutins. A cet égard, ils peuvent se faire assister, dans le cadre des opérations de dépouillement, par tous licenciés de leur choix, à condition toutefois que ces derniers ne soient pas candidat à l’élection objet dudit dépouillement. »

La sollicitation d’une vingtaine de bénévoles sera nécessaire le jour de l’assemblée générale.

Le comité directeur prévoit de se réunir le samedi soir précédant l’AG.

Conformément aux statuts, ci-dessus le calendrier des dates à respecter pour l’AG électorale des commissions AURA :

J-90 Date de l’AG fixée par le Comité Directeur.

J-50 Réception des candidatures au siège du Comité.

Entre J-50 et J-40, contrôle des fiches candidatures par le Bureau de Surveillance des Opérations Électorales.

J-45 Envoi de la convocation.

J-40 Diffusion de la liste des candidats aux membres du comité.

J-15 Diffusion des rapports et bilans.

Sujet I.05 – Contrat d’engagement républicain - Honorabilité

***Le contrat d’engagement républicain** des associations doit être signé, tous les ans, par le représentant légal de l’association afin de continuer à pouvoir bénéficier des subventions publiques.

***Honorabilité :**

Des révélations d'affaires de violences sexuelles dans le sport ont amené la ministre des sports, Roxana MARACINEANU, a impulsé l'organisation d'une convention nationale sur la prévention des

violences sexuelles dans le sport en février 2020. Une série de mesures en sont sorties, dont la généralisation du contrôle d'honorabilité pour les encadrants bénévoles et les dirigeants des associations sportives. Les éducateurs sportifs qui exercent contre rémunération y sont systématiquement soumis, notamment lors du renouvellement de leur carte professionnelle. La licence que le licencié sollicite lui permet d'accéder aux fonctions d'encadrant et/ou de dirigeant d'établissement d'activités physiques et sportives au sens des articles L. 212-1 et L. 322-1 du code du sport.

A ce titre, les éléments constitutifs de l'identité du licencié seront transmis par la fédération aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de son honorabilité au sens de l'article L. 212-9 du code du sport soit effectué. C'est pour cela que Renaud HELSTROFFER, en tant que président du Comité AURA, demande à tous les membres du Comité Directeur et présidents de commissions, considérés comme des dirigeants, de renseigner un document d'honorabilité. Celui-ci sera transmis par mail à chacun.

Sites permettant de signaler des violences :

- signal-sports@sports.gouv.fr
- stopviolence@ffessm.fr

Une formation a été organisée par la ville de Lyon à destination des responsables d'association sportives sur le sujet de la violence dans le sport.

Sujet I.06 – Organisation des prochains Comités Directeurs

12 octobre 2024 : Annecy

4 janvier 2024 : Valence

15 mars : Marc PARENT s'occupe de la réservation d'une salle au Centre International de Séjour à de Lyon.

24 mai : CLERMONT FERRAND ou AIX LES BAINS

21 juin : CLERMONT FERRAND ou AIX LES BAINS

Sujet I.07 – Workspace

Cette offre, gratuite, permet de générer et gérer nos adresses mails avec 30 GO par adresse mail et comprend aussi des outils collaboratifs (espace partagé, Google Meet (100 personnes sans limitations

de durée mais pas de possibilités d'enregistrement), agenda, outils collaboratifs de création de contenus...).

Renaud HELSTROFFER a demandé à Stéphane DUFOUR, président de la commission NAP du CODEP69 et compétent dans le domaine de générer une solution Workspace pour le comité AURA.

Sujet I.08 – Facebook

Les accès Facebook ont été récupérés.

Une formation est prévue pour Le secrétariat AURA, Yves KAPFER et Yannick TARDIVEL, chargés d'alimenter le compte du Comité AURA.

En termes de communication, une 1^{ier} lettre trimestrielle a été adressée aux présidents de clubs, CODEP, commissions du comité AURA fin juillet.

Le comité directeur fait le constat que les comptes rendus de réunions des commissions ne figurent pas sur le site VP Dive du comité AURA. Ce moyen de communication permettrait d'avoir des informations sur les activités pratiquées.

Sujet I.09 – Retour prise de contact avec Elise et avenant contrat de travail

Elise GUERIN est salariée du Comité AURA FFESM.

Dans les grandes lignes, elle assure :

- La facturation et le recouvrement des créances des clubs et CODEP pour les licences et les cartes de brevets.
- En relation avec les responsables de pôles et les présidents de commissions, le règlement des factures fournisseurs et des notes de frais.
- De façon générale la comptabilité du comité AURA
- Le traitement des demandes (mails) et leur transmission au référent concerné.....

Actuellement, elle travaille 4 jours par semaine (lundi, mardi, jeudi, vendredi) seule au siège du comité AURA. De ce fait, elle est considérée comme une personne en situation de travailleur isolé.

Le DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels) sera à mettre à jour.

Elle était demandeuse de télétravail deux jours par semaine avec le scénario suivant : mardi et jeudi ou mardi et vendredi.

D'un point de vue technique, le transfert de communication est possible. Il peut être réalisé physiquement du siège du comité mais ne peut pas être arrêté à distance.

Nous envisageons l'achat d'un téléphone portable qui lui permettrait aussi de servir de connexion WIFI les jours de télétravail.

Les horaires de travail pendant les jours de télétravail seront de 10h00 à 18h00 avec une pause déjeuner d'une heure, de 13h à 14h00. Les autres jours de la semaine, les horaires de travail seront de 8h30 à 16h00, incluant une pause déjeuner de 30 minutes de 12h à 12h30. Un avenant au contrat de travail relatif à la mise en place du télétravail est porté à la connaissance du comité directeur.

Modification du contrat de travail d'Elise GUERIN incluant la mise en place du télétravail

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	18

Adopté à l'unanimité des votants présents à ce moment-là.

Cette décision sera effective à partir du 1^{er} septembre 2024.

Sujet 1.10 – Assemblées Générales Électives des CODEP Comité AURA

Renaud HELSTROFFER, président du comité AURA, souhaite que le Comité AURA soit représenté lors des Assemblées Générales Électives des CODEP soit par lui-même soit par un membre du comité directeur.

Ci-dessous, un tableau récapitulatif des dates, lieux, présence des membres du CD :

Département	Date	Heure	Lieu	Personnes du CD présentes
AIN	Dimanche 13 octobre 2024	?	Meximieux	Lidia LESIGNOLI /Marthe VINCENTI/Laurent BARDASSIER/Renaud HELSTROFFER
ALLIER	Date non connue à ce jour			
CANTAL	Jeudi 17 octobre 2024	18h30	Maison des sports départementale - 130 Av du Gen. Leclerc AURILLAC	Thierry BRENOUX

DRÔME/ARDÈCHE	Vendredi 22 novembre 2024	?	La maison des bénévoles Valence	Pierre Jean BONTOUX / Jehan PONTAL / Thierry /Yannick TARDIVEL
ISÈRE	Vendredi 15 novembre 2024	19h30	7 rue de l'industrie 38320 EYBENS	Lidia LESIGNOLI / Renaud HELSTROFFER / Christian BORDIGNON
LOIRE	Lundi 21 octobre 2024	19h	FEURS	Renaud HELSTROFFER / Laurent BARDASSIER
HAUTE LOIRE	Vendredi 11 octobre 2024	19h30	22 rue Francheterre 43 000 PUY EN VELAY	Renaud HELSTROFFER / Paul CROZAT
PUY DE DÔME	Jedi 12 septembre 2024	19h30	CAP Club Arverne de Plongée, Zone Industrielle de l'Artière, Rue Beau de Rochas, 63110 BEAUMONT	Yannick TARDIVEL / Paul CROZAT
RHÔNE	Mercredi 6 novembre 2024	18h30	CDOS 28 rue Julien 69003 LYON	Renaud HELSTROFFER /Marc PARENT/ Marthe VINCENTI
SAVOIE	Vendredi 15 novembre 2024	19h30	Auditorium du CDOS 90 rue Henry Oreiller CHAMBERY	Laurent RACHET/ Patricia AUDOUY
HAUTE SAVOIE	Vendredi 4 octobre 2024	14 h	CRUSEILLES	Laurence VERDIER / Sylvie BOULLY

Sujet 1.11 – Assemblée Générale Nationale

Se déroulera les 7 et 8 décembre 2024 à Antibes – Juan les pins.

Souhaitent s'y rendre : Renaud HELSTROFFER, Patricia AUDOUY, Sylvie BOULLY, Thierry BRENOUX, Laurence VERDIER, Pierre-Jean BONTOUX, Jehan PONTAL, Yves KAPFER.

Sujet 1.12 - Réunion des présidents de commissions et CODEP Comité AURA du 7 septembre 2024

Elle se déroulera au Comité Départemental Olympique et Sportif à Lyon.

L'objectif est de faire connaissance avec les présidents de commissions et de CODEP.

De faire un état des lieux.

De présenter l'organisation prévue de la région et les objectifs du comité de façon générale. Objectifs qui pourront être fixés plus précisément suite aux Assemblées Générales Électives des CODEP et des commissions du comité AURA.

Sujet 1.13 – Autonomie du bureau en matière de dépenses

L'administration courante du Comité nécessite parfois d'engager des dépenses non prévues et qui ne peuvent attendre le comité directeur suivant.

Le Comité Directeur, après débat, ne souhaite pas retenir la proposition faite par Renaud HELSTROFFER en matière d'autonomie du bureau pour certaines dépenses et propose la création d'un groupe WhatsApp comprenant les membres du comité directeur afin de pouvoir exposer une situation et prendre une décision rapide. Proposition acceptée par le Comité.

Sujet 1.14 – Achat de matériel

Le Comité AURA souhaite s'équiper en matériel de visioconférence et informatique.

Barre visio Iiyama : 392 €

Ordinateur Dell inspiron 15" 16GO 1TO SDD : 660 €

Vote pour l'achat d'une barre visio et d'un PC comme indiqué ci-dessus :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	1	18

Adopté à la majorité des votants présents à ce moment-là.

Sujet 1.15 – Dotation de support pour les CODEP

L'objectif serait de doter les CODEP du comité AURA de matériel de communication. Proposition de fournir, à chaque CODEP, une dotation de matériel de communication. La FFESSM propose un pack, d'un montant de 90 euros, comprenant un Beach Wing, des autocollants de différentes tailles, un drapeau FFESSM, 10 exemplaires du niveau 1 en abrégé.

A priori, certains CODEP ont déjà reçu, de la part de la FFESSM, ce type de matériel lors du début de la mandature actuelle.

Cette proposition sera abordée lors de la réunion des présidents de CODEP et commissions du 7 septembre 2024 et une décision sera prise ensuite.

Sujet 1.16 – Souscription assurance responsabilité des dirigeants

Assurance responsabilité dirigeants : Attente du devis du cabinet Lafont Assurance. Ce point sera traité lors du prochain Comité Directeur.

Assurance Auto-mission : Assurance qui assure le véhicule des bénévoles lors de déplacement pour le compte de l'association. Le produit n'est plus disponible à l'heure actuelle mais devrait être remis sur le marché et proposé par l'intermédiaire du cabinet Lafont.

Sujet 1.17 – Etude vestimentaire pour le comité

Souhait que les membres du comité aient une tenue spécifique permettant de les identifier lors des différentes manifestations en y intégrant ultérieurement les commissions.

Le choix se porte sur un polo et une chemise par personne. Jehan PONTAL se charge de la prospection.

Sujet 1.18 – Résultats MF2 AURA

Félicitation à Laurence VERDIER et Julien FONVERNE pour leur réussite à la dernière session d'examen au MF2.

Octobre 2023 :

Yann CONROUX - Valence 26-07

Arnaud LANDELLE - Grenoble 38

Patrice ORTEGA - Valence 26-07

Mai 2024 :

Yann BEREZIAT - Bourgoin 38

Noé MICHEL- Grenoble 38

Juillet 2024 :

Laurence VERDIER - 42

Julien FONVERGNE - 03

Septembre 2024 - 5 candidats se présentent

Christian B. - 38

Thierry B. - 42

Isabelle S. - 74

Raphaël J. - 74

Mazen A. - 38

Ces formations MF2 (stage initial, de capitalisation, sorties) ont été difficiles à planifier et à organiser du fait de l'obstruction systématique du Comité AURA. Elles ont nécessité l'implication des CODEP et des stagiaires eux-mêmes qui se sont chargés d'organiser et de financer leurs week-ends de formation.

Sujet 1.19 – Nomination Instructrice Régionale et Instructeurs Stagiaires

La CTR fait les propositions ci-dessous au Comité Directeur :

Résolution n°1 : Nomination d'une Instructrice Fédérale Régionale

Suite à la validation de la fin de son cursus d'Instructrice Régionale stagiaire, la CTR propose la nomination de Lucie BUREAU (69) à la fonction d'Instructrice Fédérale Régionale, avec le numéro 84.

Vote de la résolution n°1

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	18

Adopté à l'unanimité des votants présents à ce moment-là

Résolution n°2 : Confirmation du statut d'Instructeur Fédéral Régional stagiaire pour 3 personnes :

Henry Poncin (69), Stéphane Joubert (63) et Nicolas Basset (74).

Vote de la résolution n°2

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	18

Adopté à l'unanimité des votants présents à ce moment-là

Résolution n°3 : Demande d'ouverture de 2 postes d'Instructeur Fédéral Régional stagiaire.
Dans la volonté de rajeunir son collège d'Instructeur Régional Fédéral, la CTR AURA demande l'ouverture de deux postes d'Instructeurs Régionaux pour des personnes de moins de 50 ans.

Vote de la résolution n°3

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	17

Adopté à l'unanimité des votants présents à ce moment-là

Il est à noter aussi que Franck PECOIL a été nommé Instructeur National (CODEP 63)

Sujet 1.20 – Matériel AURA

Il va être nécessaire d'opérer un tri dans le matériel AURA car certains éléments semblent obsolètes.

La Secrétaire

Patricia AUDOUY

**Le Président**

Renaud HELSTROFFER



